

Convocation du 24 Octobre 2014
Affichage du 05 novembre 2014

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2014

=====

Le vingt-huit octobre deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est rassemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BELHOMME Jérôme, Maire.

Présents : MM. Jérôme BELHOMME, Nelly NOËL, Jacques HAMELIN, Anthony BRISION, Raymond ALBAREZ, Virginie HUYGHE, Mélanie DUCHEMIN, Martine MAUGER, Pascal GUILLERME, Franck TRIPEY.

Secrétaire : Mélanie DUCHEMIN

Absent excusé : Francis GUILLERME

Monsieur Francis GUILLERME a donné procuration à monsieur Pascal GUILLERME.

Nombre de Conseillers en Exercice : 11

Nombre de Présents : 10

Nombre de Votants : 11

L'assemblée approuve le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal.

1-COMMANDE PUBLIQUE

♦1.6 DEVIS DE CONTRÔLE- PROJET RÉHABILITATION ANCIENNE MAIRIE (39/2014)

Monsieur le maire présente au conseil les devis d'expertises pour le projet de réhabilitation de l'ancienne mairie.

Après délibération, le conseil retient pour :

- Le contrôle technique mission HAND : SOCOTEC pour 1440.00€ TTC
- Le contrôle technique mission LE : SOCOTEC pour 1140.00€ TTC
- Le contrôle SPS : SOCOTEC 2340.00€ TTC
- La mission plomb et amiante : Chevalier Diag pour 1056€.00 TTC pour l'expertise à cela s'ajoute les frais d'analyse de 48.00€ TTC par échantillons.

♦1.7 PROJET DE LANCEMENT APPEL D'OFFRE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur maire informe le conseil sur le projet de lancement de l'appel d'offre de l'éclairage public des candélabres du Costil.

2 URBANISME

♦2.1 PRÉSENTATION DE LA LOI ALUR

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) réforme l'instruction des actes liés au droit des sols.

Au 1er juillet 2015, la Commune de Branville-Hague, dotée d'un Plan d'Occupation des Sols et membre d'une EPCI de plus de 10 000 habitants ne

bénéficiera plus de la mise à disposition des services de l'état (DDTM) pour l'instruction des dossiers.

Une des dispositions de la loi ALUR rend caducs les Plans d'Occupation des sols au 31 décembre 2015 (sauf s'ils ont été mis en révision pour élaborer un PLU). La caducité du POS ne remet pas en vigueur le document d'urbanisme antérieur c'est le RNU qui s'applique sur la commune (avis conforme du Préfet).

Le maire conserve la compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réflexion est engagée entre les maires pour la prise en charge de l'instruction des documents d'urbanisme.

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

♦3.3 TRAVAUX DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire informe le conseil de l'état d'avancement des demandes de devis des huisseries et de peinture pour le logement du presbytère.

♦3.4 EXTENSION DU RÉSEAU COLLECTIF EU

Monsieur le maire fait le compte rendu de la réunion d'information entre les habitants, le Vice-président et les techniciens de la CCH sur l'extension de réseau route du bourg.

♦3.5 EFFACEMENT DE RÉSEAUX AU COSTIL

Les travaux de réseau au Costil sont prévus pour la mi-novembre 2014.

♦3.6 PROGRAMMATION DES TRAVAUX IMPORTANTS DE VOIERIE (40/2014)

Le conseil souhaite programmer auprès de la Communauté de Communes de la Hague, les travaux suivants :

- Réfection des routes du Costil et du Bourg après travaux
- Suite aux nouvelles limites d'agglomération, refaire les bas-côtés en continuité de l'existant.
- Route de Beuzeval

5 INSTITUTION POLITIQUE

♦5. 1 GROUPE DE TRAVAIL POUR LE DOCUMENT UNIQUE DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dans le cadre du document unique, la date du jeudi 13 novembre à 20h30 est retenue pour la première réunion.

7 FINANCES

♦7.1 TARIFS DES CONCESSIONS (41/2014)

Sur proposition de la commission cimetièrè, le conseil :

- Abroge les concessions perpétuelles,
- Vote les tarifs suivants, applicables au 1^{er} novembre 2014 :

TARIFS	Concession terrain				Columbarium			
	15 ans	30 ans	50 ans	Perpétuelle	15 ans	30 ans	50 ans	Perpétuelle
		75.00 €	130.00 €			100.00 €	150.00 €	

- Modifie le règlement du cimetière

♦7.2 TAUX TAXE D'AMÉNAGEMENT (42/2014)

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants :

Le conseil municipal décide :

- D'instituer le taux de 1% sur l'ensemble du territoire communal
- Dit que la décision d'instauration s'applique à compter du 1^{er} janvier 2015, et pendant une durée de un an reconductible.

♦7.2 VIREMENT DE CRÉDIT (43/2014)

Le conseil vote le virement de crédit suivant :

- 61522 : Entretien de bâtiment -22.00€
- 73925 : Fonds de péréquation intercommunale +22.00€

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- Préparation du 11 novembre 2014,
- Dates des cérémonies retenues :
- Vœux de la commune 9 janvier 2015 à 18H30
- Fêtes des mères 31 Mai 2015 à 11h00
- Repas des anciens : 1^{er} Mars 2015

APPROBATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 OCTOBRE 2014

DÉLIBÉRATIONS PRISES :

- 1.6 DEVIS PROJET REHABILITATION ANCIENNE MAIRIE (39/2014)
- 3.6 PROGRAMMATION DES TRAVAUX IMPORTANTS DE VOIERIE (40/2014)
- 7.1 TARIFS DES CONCESSIONS (41/2014)
- 7.2 TAUX TAXE D'AMENAGEMENT (42/2014)
- 7.2 VIREMENT DE CREDIT (43/2014)

NOM – PRENOM	EMARGEMENT
BELHOMME Jérôme	
NOEL Nelly	
HAMELIN Jacques	
BRISION Anthony	
ALBAREZ Raymond	
HUYGHE Virginie	
DUCHEMIN Mélanie	
MAUGER Martine	
GUILLERME Pascal	
GUILLERME Francis	Absent Excusé A donné procuration à Pascal GUILLERME
TRIPEY Franck	